

# Le petit journal de la CFTC MAE

N°44 - avril 2024

## Démarrage imminent du test de la semaine en 4 jours

L'expérimentation de la semaine en 4 jours va démarrer dans les ministères et services déconcentrés d'ici mai 2024, sur la base du volontariat des agents. Une note de cadrage a été transmise le 22 mars par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques aux services de l'Etat.

Il s'agit d'un test de la semaine «en» 4 jours et non «de» 4 jours, en maintenant le même volume horaire de travail : 1 607 heures par an, **soit 35 heures par semaine, sans modulation possible de cette durée. Le dispositif se fera donc sans RTT** et en trouvant une articulation avec le télétravail. Cela peut permettre, par exemple, pour un agent aujourd'hui à temps partiel, de rester à 4 jours tout en passant à temps complet, et donc d'améliorer sa rémunération.

La semaine en 4,5 jours ou l'alternance de semaines en 4 et en 5 jours, pourront également être testés et s'adressent notamment aux parents divorcés pour leur permettre de passer plus de temps avec leurs enfants lorsqu'ils en ont la garde.

## Barèmes 2024 des prestations d'action sociale au MASA

La note de service 2024-154 du 28 février 2024 présentant les différentes prestations d'action sociale interministérielles et ministérielles pour l'année 2024 et leurs conditions d'attribution, est parue. Les fiches descriptives tiennent compte des nouveaux taux annuels applicables au 1er janvier 2024 pour les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune et du nouveau barème applicable aux prestations pour les séjours d'enfants au bénéfice des agents dont la gestion relève des SGCD (secrétariats généraux communs départementaux).

## Avez-vous pensé à rencontrer votre IGAPS ?

Les inspecteurs généraux d'appui aux personnes et aux structures (IGAPS) et leurs assistantes, sont répartis dans 7 MAPS (zones d'intervention, découpage géographique de la France) déployées territorialement. Carte ci-dessous :

[https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/IMG/pdf/carte\\_coordonnateurs\\_v\\_20231027\\_cle43a69b.pdf](https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/IMG/pdf/carte_coordonnateurs_v_20231027_cle43a69b.pdf)

Ils ont notamment en charge l'appui et le suivi des agents du ministère. Ils jouent un rôle de conseiller mobilité carrière auprès des agents, quel que soit leur corps d'origine et leur catégorie (à l'exception des enseignants) et quelle que soit leur affectation.

Si vous avez des interrogations par exemple concernant votre promotion, en sachant que votre n+1 doit évidemment lui aussi pouvoir répondre à vos questions lors de l'entretien annuel, n'hésitez pas à contacter l'IGAPS de votre secteur pour connaître votre situation et vos perspectives de promotion. Au-delà des critères à remplir, que l'on retrouve dans les textes afférents à notre corps/catégorie (à quel échelon peut-on commencer à prétendre à une promotion, le nombre d'années de service devant être réalisé etc), bien souvent nous ne savons pas réellement où nous en sommes. Et lorsque nous répondons aux critères, il reste encore à savoir si nous avons une chance d'être inscrit au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude et à quel niveau ?!

Notez aussi que la hiérarchie doit être en capacité de vous répondre sur le refus d'inscription ; les motifs doivent être donnés.

[https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/coordonnees\\_des\\_maps\\_intragri\\_v\\_202404\\_cle0fdb5f.pdf](https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/coordonnees_des_maps_intragri_v_202404_cle0fdb5f.pdf)

## Rencontre avec le DGER le 18 mars

Une délégation de l'Alliance du Trèfle a été reçue par M. Benoît Bonaimé, Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche. Voici les réponses apportées à nos questions :

– Enseignement technique agricole : le statut d'emploi d'encadrement de la formation de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles a été étendu aux Directeurs d'Exploitations Agricole (DEA) et Directeurs d'Ateliers Technologiques (DAT) mais ne sera pas commun à celui des contractuels.

Les groupes de niveau ne seront pas mis en place dans l'enseignement agricole.

– Enseignement supérieur : la DGER travaille sur l'accréditation des couples EPL/Université pour créer un « bachelor agro » de niveau Bac + 3. L'objectif est de 100 bachelors en 2030.

La semestrialisation des BTSA se fera sur la base du volontariat des équipes pédagogiques.

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) sera réformée cette année car la reconversion est un sujet important. C'est le troisième volet de la formation à l'agriculture avec l'enseignement scolaire et l'apprentissage.

– IAE dans l'enseignement : les différences de montant des primes rifseep entre l'enseignement agricole et les DDI sont importantes, du simple au double. Pour l'instant aucune solution d'ajustement n'a été trouvée et la question a été portée au CSA Ministériel.

– Loi d'orientation agricole : les articles consacrés à la formation instaurent notamment la création d'une 6ème mission l'enseignement agricole (transitions agroécologiques et climatiques), la création d'un « bachelor agro » et la mise en place d'un contrat territorial (redynamisation des 210 classes à effectif inférieur à 7).

## Retours sur la rencontre avec la SG le 21 mars

Quelques points forts à noter sur la rencontre de l'Alliance du Trèfle avec Mme Cécile Bigot-Dekeyzer, Secrétaire Générale du MASA :

– Les accords PSCO seront prochainement signés nous l'espérons, ils sont en « suspens » du fait de l'actualité agricole. En revanche, le sujet « prévoyance » est toujours à l'ordre du jour et les travaux se poursuivent.

– Sur l'attractivité du MASA, la SG a rappelé la mise en place du site « rejoignez-nous » et a indiqué que la fiche de poste serait « retravaillée » afin d'être plus attractive et plus parlante pour les jeunes générations que nous souhaitons attirer. Le recrutement d'apprentis est également une piste. L'Alliance du trèfle a également été entendue le 21 mars par le CGAAER sur ce sujet attractivité. Elle a fait part de nombreuses propositions et réflexions de fond sur cet enjeu essentiel.

– Pour la médecine du travail à Auzeville qui connaissait depuis des années une carence en médecin du travail, une solution est enfin trouvée, un médecin sera présent ; à quelle fréquence, nous n'avons pas encore de précisions.

– Concernant les JO et la mise en place de la PSU/délégation des contrôles (à peine digérée par nos services voire pas du tout) qui vient effectivement percutée cet événement international, la SG a bien en tête les difficultés que nous avons soulevées, mais elle s'est voulue rassurante.

Avec notamment ces quelques éléments : les ETP fléchés, 26 pour l'IDF, des modalités d'intervention si besoin dans d'autres départements en cas de surcharge, des renforts avec des volontaires et des contrôles en amont de la période des JO afin de prévenir très tôt toutes dérives.

Enfin, une instruction MASA est en préparation sur le sujet pour décliner le cadre général de travail déjà donné par la circulaire de novembre 2023 de la première ministre. Nous attendons cette adaptation à notre ministère en espérant que nos inquiétudes auront été entendues.

– Pour finir, le statut unifié a également été évoqué (cf notre petit journal n°42 de février 2024), le coup de rabet sur nos crédits annoncé par le MINEFI qui est un vrai choc, enfin, la réforme des grands corps techniques envisagée pour fin 2024, et le travail continue avec le ministre Guerini.

## CSA FranceAgriMer du 28 mars

Le CSA FAM s'est tenu le 28 mars 2024. Voici l'essentiel des points abordés en séance :

- nouvelles modalités de campagne des CIA : désormais, le CIA ne sera plus versé en décembre mais en juin après la réalisation de l'entretien professionnel. En 2025, l'entretien de début d'année portera sur l'année 2024 et le CIA au titre de 2024 correspondant, sera versé en juin 2025. Pour cette année transitoire 2024, le CIA versé en juin sera exactement identique à celui versé en décembre 2023, puisqu'il concernait le même exercice.
- Une circulaire FAM précisant l'organisation du travail pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques sera publiée prochainement. Elle prévoit, qu'afin de limiter la présence des agents au siège de FAM, la quotité de télétravail soit portée à 5 jours par semaine pour la période du 22 juillet au 11 août. Des aménagements d'horaires seront également prévues pour les agents dont les fonctions ne permettent pas le télétravail.
- Le bail de FAM à Montreuil a été renégocié jusqu'en 2029, donc le projet de déménagement est reporté.
- La plateforme interministérielle d'e-formation « Mentor » est désormais ouverte aux agents de FAM, quel que soit leur statut. Les attestations de formations délivrées à l'issue des formations suivies sont à transmettre au pôle formation pour enregistrement. Certaines formations sont obligatoires comme « les fondamentaux de la laïcité ».
- Bilan des mesures salariales prises en 2023 : hausse du point d'indice, revalorisation de la prise en charge transport, la GIPA, l'indemnité exceptionnelle de pouvoir d'achat, la revalorisation de 5 points d'indice et revalorisation de l'indemnisation des jours de CET.
- Accord ministériel prévoyance : Les garanties employeur (incapacité, décès et invalidité) vont être améliorées et les textes réglementaires correspondants sont en cours de publication. Pour le déploiement au 1er janvier 2025 d'une proposition de couverture prévoyance complémentaire aux agents, à adhésion facultative, avec participation de l'Etat de 7 €, les décrets d'application seront publiés au printemps 2024.

L'équipe de la CFTC MAE



Membre de l'Alliance du Trèfle

